NEWSLETTER

N°6 ÉTUDE DE POSTE

SUIVEZ-NOUS SUR LINKEDIN

POURQUOI FAIRE UNE ÉTUDE DE POSTE ?

L'étude de poste permet de :

- Adapter le poste aux capacités des salariés (notamment en cas de plainte, de retour après arrêt, de handicap…),
- Prévenir les risques professionnels (TMS, exposition à des risques spécifiques…),
- Contribuer au maintien en emploi,

QU'EST-CE QU'UNE ÉTUDE DE POSTE ?

L'étude de poste est une analyse des conditions de travail réelles d'un salarié ou d'un groupe de salariés sur leur poste. Elle est réalisée par un professionnel du Service de prévention et Santé au Travail (médecin du travail, IPRP, Infirmier en santé au travail …), elle a pour but :

- D'évaluer les risques professionnels,
- De mieux comprendre les contraintes organisationnelles, physiques ou psychiques,
- De proposer des mesures d'amélioration concrètes.

COMMENT SE DÉROULE UNE ÉTUDE DE POSTE ?

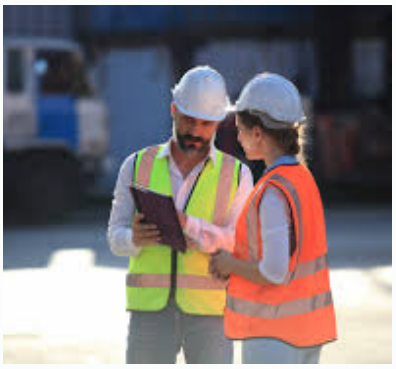

- La demande : Elle peut être initiée par le médecin du travail ou l'employeur.
- La visite sur le terrain : Le professionnel observe le poste, échange avec le salarié, mesure certaines contraintes si nécessaire.
- L'analyse : Les éléments recueillis sont étudiés pour évaluer les risques et proposer des solutions.
- La restitution : Un retour est fait à l'entreprise avec des recommandations concrètes.

BON À SAVOIR :

L'étude de poste est confidentielle et respecte le secret médical. Seules les informations nécessaires à la prévention sont partagées avec l'entreprise.

RETOUR D'ATELIER COLLECTIF :

Le 26 juin, les équipes de l'ASTHM ont animé un atelier collectif à l'échelle départementale sur l'intégration des Risques Psychosociaux (RPS) dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).

Plus de 50 participants étaient au rendez-vous !

Un atelier ludique pour prendre conscience des RPS !

Retrouvez toutes nos ressources sur notre site internet : www.asthm.fr